



DOSSIER D'ADHESION saison 2022-2023

FICHE D'INSCRIPTION

DOCUMENTS A FOURNIR

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> fiche d'inscription complétée et signée | <input type="checkbox"/> règlement → Montant :/nb chèques : |
| <input type="checkbox"/> certificat médical postérieur au 15/07/22 | <input type="checkbox"/> demande de licence et assurance signée |
| <input type="checkbox"/> questionnaire médical | <input type="checkbox"/> autorisation parentale enfant mineur non accompagné |

RENSEIGNEMENTS ADHERENT

Nom : Prénom : Sexe : M – F

Date de naissance :/...../..... à : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Tel mobile :

E-mail : (En majuscule) @..... Poids :

Grade / ceinture : à quel cours ? :

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS

Responsable 1 Qualité :

Nom : Prénom : Sexe : M – F

Tel mobile : E-mail : @.....

Responsable 2 Qualité :

Nom : Prénom : Sexe : M – F

Tel mobile : E-mail : @.....

Je, soussigné, l'adhérent ou le responsable légal pour les mineurs, reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription, des horaires des cours et du règlement intérieur du Club.

Droit à l'image : J'autorise le club à publier les photos prises pendant les cours, les compétitions ou les manifestations durant l'année sur le compte Facebook et le site du club. O oui O non

Fait à Moret sur Loing, le

Signature de l'adhérent ou du responsable légal (enfants mineurs) :

Section S.E.P.A.M KARATÉ de Moret sur Loing
Dojo : Gymnase Alfred Sisley rue des Gros 77250 Orvanne
<https://www.sepam-karate.fr> – sepam-karate.77@laposte.net

Association loi 1901 — N° SIRET 381 113 125 000 11 — Code APE 926 C — Agrément DDCS 77 890 311 — Code FFKDA 0770037



DOSSIER D'ADHESION saison 2022-2023

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir examiné.....

Date de naissance :

Et l'avoir reconnu apte à la pratique du karaté en **entraînement régulier et en compétition.**

Fait à

le.....

(Pour être valable, ce certificat doit être postérieur au 15/07/2022)

Signature et cachet du médecin :

Rappel

Ce certificat est destiné à rester dans les dossiers du club pendant toute la saison sportive. Il sera exigé pour débiter les cours. En addition, faites viser votre passeport sportif FFKDA par votre médecin pour pouvoir participer aux manifestations officielles de la fédération (compétitions, passage de ceintures noires, etc...)

Très important

Les adhérents devront impérativement fournir un certificat médical, établi postérieurement au 15 juillet 2022, avant le début des cours. En effet, en l'absence de certificat médical, les pratiquants ne sont pas couverts par l'assurance de la FFK.

En application des articles L.231-2 et suivants du Code du Sport, en cas de souscription d'une licence sportive, le licencié doit produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du karaté et des disciplines associées. Ce certificat doit être établi au plus tôt 60 jours avant le début de la saison sportive et **au plus tard le 30 septembre 2022.**

La loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé et son décret d'application du 24 août 2016 ont simplifié les règles en rendant le certificat de non contre-indication obligatoire une fois tous les 3 ans seulement depuis le 1er juillet 2017. Cependant, **le licencié en karaté doit continuer à fournir un certificat médical pour une première inscription ou tous les 3 ans (circulaire du 27 juillet 2021) pour toute demande de licence.** En effet, le karaté nécessite un suivi médical particulier (cf art L 231-2-3 du code du sport) en raison des risques inhérents aux sports de combat. Ce suivi particulier ne s'applique normalement qu'à la pratique du karaté en compétition. La Fédération ne proposant qu'une licence unique, il est donc potentiellement possible à chaque licencié d'accéder aux compétitions.

Il convient donc d'appliquer une règle unique pour toute prise de licence et de fixer cette règle unique conformément à la réglementation la plus contraignante (position de la Fédération).



DOSSIER D'ADHESION saison 2022-2023

ECHEANCIER PAIEMENT DE COTISATION

Nom émetteur du chèque :

Nom :

Prénom :

Adhérents :

Nom	Prénom	Cotisation

Total

Date remise chèque	Etablt bancaire	N° chèque	Montant



DOSSIER D'ADHESION saison 2022-2023

DECHARGE DU COURS D' ESSAI

La section SEPAM Karaté se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident survenant pendant le cours (enfant ou adulte).

COURS ADULTES

Nom : Prénom :

COURS ENFANTS

Responsable de l'enfant :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

Enfant :

Nom : Prénom :

Fait à Moret sur Loing, le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



DOSSIER D'ADHESION saison 2022-2023

AUTORISATION POUR MINEUR NON ACCOMPAGNE

Je soussigné, (Nom et Prénom du parent ou responsable légal)

.....

Qualité

autorise l'enfant

.....

à se rendre seul au cours de karaté et à quitter seul le gymnase.

Fait à Moret sur Loing, le

Signature